

Postulat

~~MOTION~~: sévir contre les incivilités coûteuses

Le « littering », abandon de déchets alimentaires, mégots, bouteilles sur la voie publique ou dans les champs, ce qui cause des dommages au bétail est inadmissible et coûteux. Les Chambres fédérales se divisent sur le sujet et renvoient la balle aux Cantons et aux Communes, ce qui paraît adéquat.

Pour répondre au défi du déséquilibre financier pour 2016 de 190'000 frs du compte des déchets, il faut introduire, en Ville de Delémont, des amendes dissuasives d'au moins 100 frs pour celui ou celle qui abandonne ses déchets sur la voie publique) et former à la Commune, du personnel apte à amender (assermenter du personnel de surveillance de la propreté urbaine !). Porrentruy, avec son Concept « Superbalayeur » va également dans ce sens.

Pourquoi ne pas s'en inspirer et se coordonner ?

Dominique Baettig